

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 08 décembre 2025 à 18h30
En Visioconférence

Feuille de présence
Comité syndical du 08 décembre 2025
Troyes Champagne Métropole – 18h30

Quorum : 19

	Présent	Suppléé par	Donne Pouvoir à	Quorum	Signature
Communauté d'Agglomération de Chaumont					
Mme Christine GUILLEMY	Excusée			0	
M. Christophe FISCHER	Excusé			0	
M. Didier COGNON	Présent			1	
M. Stéphane MARTINELLI	Excusé	Suppléé par Patrice LOGEROT		1	
M. Jean-Marie WATREMETZ	Présent			1	
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais					
M. Marc BOTIN	Présent			1	
Mme Pascale LARCHE	Présente			1	
Mme Laurence ETHUIN-COFFINET	Excusée			0	
M. Stéphane PERENNES	Présent			1	
M. Gilles SABATTIER	Présent			1	Arrivé pour le rapport 1
M. Paul-Antoine DE CARVILLE	Excusé			0	

	Présent	Suppléé par	Donne Pouvoir à	Quorum	Signature
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois					
M. Crescent MARAULT	Excusé			0	
M. Francis HEURLEY	Excusé			0	
Mme Chrystelle EDOUARD	Excusé			0	
Mme Emmanuelle MIRE DIN	Présente			1	
M. Jean-Luc LIVERNEAUX	Présent			1	
Mme Emilie LAFORGE	Excusée			0	

	Présent	Supplée par	Donne Pouvoir à	Quorum	Signature
Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole					
M. François BAROIN	Excusé	Supplée par Jacky RAGUIN		1	
M. Marc SEBEYRAN	Présent			1	
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	Présente			1	
M. Francis BECARD	Présent			1	
M. Bertrand CHEVALIER	Excusé			0	
Mme Valérie BAZIN-MALGRAS	Excusée	Supplée par Marie-Ange CHALVET		1	
M. Olivier DUQUESNOY	Présent			1	
Mme Claude HOMEHR	Excusée	Supplée par Didier LEPRINCE		1	
M. Olivier GIRARDIN	Excusé			0	
M. Casimir JAY	Présent			1	
M. Dominique FLEURET	Présent			1	

	Présent	Suppléé par	Donne Pouvoir à	Quorum	Signature
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine					
<i>M. Bernard BERTON</i>	Excusé			0	
<i>M. Michel LAMY</i>	Excusé			0	
<i>M. Francesco LO BRIGLIO</i>	Excusé			0	
<i>M. Richard BEGON</i>	Excusé			0	

	Présent	Suppléé par	Donne Pouvoir à	Quorum	Signature
Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube					
<i>M. Philippe BORDE</i>	Présent			0	
<i>Mme Laurence CAILLET</i>	Présente			1	
<i>M. Régis RENARD</i>	Excusé	Suppléé par Michel AUBRY		1	
<i>M. Thomas GAGNANT</i>	Présent			1	

PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

Le Président

Chaumont, le 2 décembre 2025

Pour convocation

Mesdames et Messieurs
Les Délégués titulaires du Pôle
Métropolitain

Pour information :

Mesdames et Messieurs les Délégués
suppléants

Affaire suivie par le service des assemblées de Troyes Champagne Métropole
Téléphone : 03.25.45.27.06
Mail : anna.dacosta@troyes-cm.fr

Objet : Réunion du Comité Syndical.

Mesdames et Messieurs,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement aux articles L.2121-10 et L2122-8, je vous invite à participer au prochain Conseil syndical qui se tiendra le :

Lundi 8 décembre 2025 à 18h30

Entièrement en visioconférence

<https://tcm.webex.com/tcm/j.php?MTID=m79573e4681d889ed9df204a713419cbc>

La séance portera sur l'ordre du jour ci-joint développé dans les rapports qui l'accompagnent.

Comptant sur votre présence, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphane MARTINELLI



PÔLE MÉTROPOLITAIN
BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

N° Rapports	N° Pages	Désignations
RAPPORTS SOUMIS AU VOTE DU COMITE SYNDICAL		
0A	04	Désignation du secrétaire de séance
0B	06	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025
01	08	Rapport sur les orientations budgétaires 2026
02	16	Compte rendu des décisions prises par le Président
POUR INFORMATION DU COMITE SYNDICAL		
01		Questions diverses

**PÔLE METROPOLITAIN
BOURGOGNE – SUD CHAMPAGNE – PORTES DE PARIS
COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025**

En visioconférence

RETRANSCRIPTION

La séance, présidée par Monsieur Olivier DUQUESNOY, Vice-Président du Pôle Métropolitain et Vice-Président de Troyes Champagne Métropole, est ouverte à 18h35.

Appel des membres présents. Le quorum est atteint.

INTRODUCTION

Le Vice-Président DUQUESNOY

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce Conseil syndical que nous réalisons en visioconférence. Je tiens à excuser Stéphane MARTINELLI, notre Président, qui est retenu au Conseil Départemental de Haute Marne et qui ne peut pas être là ce soir et qui m'a demandé de prendre la présidence de ce Conseil Syndical.

RAPPORTS SOUMIS AU VOTE DU COMITE SYNDICAL

RAPPORT N° 0A - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Vice-Président DUQUESNOY

Nous pouvons débiter nos travaux et je vous propose la candidature de Casimir JAY pour être le secrétaire de séance si vous en êtes d'accord. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien je vous remercie.

RAPPORT N° 0B - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Le Vice-Président DUQUESNOY

Nous pouvons maintenant procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil syndical du 11 avril 2025. Vous en avez tous eu connaissance dans les rapports. Est-ce que vous avez des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Est-ce que vous avez des propositions d'ajouts, de corrections ? Pas de commentaires ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je vous remercie et nous allons signer le procès-verbal avec Casimir JAY.

(Connection de Monsieur Gilles SABATIER)

RAPPORT N°01 – Rapports sur les orientations budgétaires 2026

Le Vice-Président DUQUESNOY

Passons à nos travaux et au point essentiel de notre ordre du jour qui est le rapport sur les orientations budgétaires. Comme vous le savez nous avons l'obligation de faire ce débat d'orientation budgétaire du Pôle Métropolitain, qui doit bien évidemment intervenir avant le budget. C'est, par ailleurs, la raison principale de notre Conseil syndical de ce soir. Concernant le rapport d'orientations budgétaires, nous gardons, comme cela était convenu à la création du Pôle Métropolitain, une contribution de l'ensemble des collectivités s'élevant à 100 000€ par an. En termes de dépenses, nous avons toujours la convention de mise à disposition avec les services de Troyes Champagne Métropole, les frais de personnels, les frais de colloques et séminaires pour l'organisation des conseils syndicaux. Dans la continuité de la réalisation de notre portrait de territoire, il est proposé d'inscrire au budget les frais de colloques, de rémunération d'intermédiaires et honoraires ainsi qu'une part de frais divers afin de permettre la poursuite du travail de développement du Pôle Métropolitain. Enfin des crédits pourraient être mobilisés afin de mettre en place un cycle de tables rondes à destination des élus et des équipes intercommunales composant le Pôle Métropolitain. Après les élections municipales et par conséquent des élections des différentes collectivités cela permettra également aux nouveaux élus de s'acculturer à notre Pôle Métropolitain.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce débat d'orientations budgétaires ? Est-ce que vous avez des remarques ? Est-ce que vous avez des ajouts, des souhaits par rapport à ce débat d'orientations budgétaires ? Sachant que nous sommes sur une année de renouvellement qui va complexifier un petit peu les travaux de notre pôle jusqu'à l'élection des nouveaux exécutifs. Pas de remarques ? Beh écoutez, je mets aux voix sur le fait que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Qui est contre le fait qu'il n'a pas eu lieu ? Qui s'abstient. Beh écoutez je vous remercie.

RAPPORT N°02 – Compte rendu des décisions prises par le Président

Le Vice-Président DUQUESNOY

Et enfin, le deuxième rapport qui concerne le compte rendu des décisions prises par le Président et je cède la parole à Casimir JAY.

Monsieur Casimir JAY

Bonsoir mes chers collègues. Dans le cadre de la délibération n°3 du 11 avril 2025, qui a approuvé le budget 2025, le Président a pris décision, donc vous avez en pièce jointe, le 28 novembre 2025 pour un virement de crédit de 10€. Il s'agit de dépenses de régulations de charges sur le compte 65888. Avez-vous des remarques à faire sur ce point ? Donc je vais vous demander de prendre acte des éléments que l'on vient de vous donner. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien écoutez, je vous remercie.

POUR INFORMATION DU COMITE SYNDICAL

01 - QUESTIONS DIVERSES

Le Vice-Président DUQUESNOY

Ce qui me permet éventuellement de vous demander si vous avez des questions diverses à soumettre à ce Comité syndical.

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX

Non, non.

Le Vice-Président DUQUESNOY

Je vous remercie toutes et tous de vous être connectés et je vous souhaite une bonne soirée. Je vous rappelle que nous nous retrouveront le 13 février prochain à Chaumont pour le vote du budget.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

Numéro	0A
Objet	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Rapporteur	Olivier DUQUESNOY

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2025.

La séance, présidée par Monsieur Olivier DUQUESNOY, est ouverte à 18h35.

Nombre de membres :

- En exercice : 36
- Présents : 20
- Votants : 20
- Quorum : 19

Étaient présents :

CA de Troyes Champagne Métropole :

- Titulaires : Francis BECARD, Olivier DUQUESNOY, Dominique FLEURET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Casimir JAY, Marc SEBEYRAN.
- Suppléants : Marie-Ange CHALVET, Didier LEPRINCE, Jacky RAGUIN.

CA du Grand SENONAI :

- Titulaires : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Stéphane PERENNES.

CA de Chaumont :

- Titulaires : Didier COGNON, Jean-Marie WATREMETZ.
- Suppléant : Patrice LOGEROT.

CA de l'Auxerrois :

- Titulaires : Jean-Luc LIVERNEAUX, Emmanuelle MIRENIN.

CC des Portes de Romilly sur Seine :

CC de la Région de Bar sur Aube :

- Titulaires : Laurence CAILLET, Thomas GAGNANT.
- Suppléant : Michel AUBRY.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
20	0	20	0	0

Le Comité syndical désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Casimir JAY comme secrétaire de séance.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2025

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Exposé :

L'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Pôle Métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1, lequel dispose que « Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la 5ème partie ».

L'article L. 5211-1 rend applicable au fonctionnement de l'organe délibérant du Pôle Métropolitain les dispositions du chapitre 1er du titre II du livre 1er de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du conseil municipal.

Par suite, l'article L.2121-15 précise : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Il y a donc lieu de nommer un secrétaire de séance.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER le Secrétaire de séance.**

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

Numéro	08
Objet	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025
Rapporteur	Olivier DUQUESNOY

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2025.

La séance, présidée par Monsieur Olivier DUQUESNOY, est ouverte à 18h35.

Nombre de membres :

- En exercice : 36
- Présents : 20
- Votants : 20
- Quorum : 19

Étaient présents :

CA de Troyes Champagne Métropole :

- Titulaires : Francis BECARD, Olivier DUQUESNOY, Dominique FLEURET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Casimir JAY, Marc SEBEYRAN.
- Suppléants : Marie-Ange CHALVET, Didier LEPRINCE, Jacky RAGUIN.

CA du Grand SENONAI :

- Titulaires : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Stéphane PERENNES.

CA de Chaumont :

- Titulaires : Didier COGNON, Jean-Marie WATREMETZ.
- Suppléant : Patrice LOGEROT.

CA de l'Auxerrois :

- Titulaires : Jean-Luc LIVERNEAUX, Emmanuelle MIRENIN.

CC des Portes de Romilly sur Seine :

CC de la Région de Bar sur Aube :

- Titulaires : Laurence CAILLET, Thomas GAGNANT.
- Suppléant : Michel AUBRY.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
20	0	20	0	0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025.

PÔLE MÉTROPOLITAIN BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

Numéro	01
Objet	RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
Rapporteur	Olivier DUQUESNOY

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2025.

La séance, présidée par Monsieur Olivier DUQUESNOY, est ouverte à 18h35.

Nombre de membres :

- En exercice : 36
- Présents : 21
- Votants : 21
- Quorum : 19

Étaient présents :

CA de Troyes Champagne Métropole :

- Titulaires : Francis BECARD, Olivier DUQUESNOY, Dominique FLEURET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Casimir JAY, Marc SEBEYRAN.
- Suppléants : Marie-Ange CHALVET, Didier LEPRINCE, Jacky RAGUIN.

CA du Grand SENONAI :

- Titulaires : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Stéphane PERENNES, Gilles SABATTIER.

CA de Chaumont :

- Titulaires : Didier COGNON, Jean-Marie WATREMETZ.
- Suppléant : Patrice LOGEROT.

CA de l'Auxerrois :

- Titulaires : Jean-Luc LIVERNEAUX, Emmanuelle MIRENIN.

CC des Portes de Romilly sur Seine :

CC de la Région de Bar sur Aube :

- Titulaires : Laurence CAILLET, Thomas GAGNANT.
- Suppléant : Michel AUBRY.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
21	0	21	0	0

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité des suffrages exprimés du débat sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Exposé :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires du Pôle Métropolitain doit intervenir préalablement à l'examen du budget primitif.

Conformément, à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ainsi, le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, comporte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndicat qui est acté par une délibération spécifique et sera transmis aux intercommunalités membres du Pôle Métropolitain.

L'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ne s'applique pas aux EPCI sans fiscalité propre.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **PRENDRE ACTE du débat sur les orientations budgétaires, intervenu dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026.**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

**Rapport et Débat sur les Orientations Budgétaires
Exercice 2026**

SOMMAIRE

Préambule

- I. [Orientations du Pôle](#)
- II. [Feuille de Route du Pôle](#)
- III. [Prévisions Budgétaires 2026](#)

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de 3500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et leurs groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211- 36 du CGCT).

L'article 107 de la loi "NOTRe" du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) accentue l'information des élus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le Président de l'EPCI sur les orientations budgétaires (ROB). Sur le contenu, ce rapport doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

En application des dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique et le rapport adressé au Comité syndical à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires est mis en ligne lorsque la collectivité dispose d'un site internet.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires doit avoir lieu chaque année dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, sur la base d'un rapport présenté par le Président. Le Rapport sur les Orientations Budgétaires n'a pas de caractère décisionnel.

Objectifs du débat d'orientations budgétaires

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'environnement économique et sur la situation financière de la collectivité.
- De discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget Primitif 2021.

Rapport Egalité Homme-Femme

L'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité **ne s'applique pas aux EPCI sans fiscalité propre.**

I. Orientations du Pôle Métropolitain

Pour rappel, les orientations du Pôle, dans ses grandes lignes, ont été fixées en mars 2017, par délibérations concordantes des EPCI fondateurs du Pôle, dans un **Pacte de Coopération** toujours en vigueur.

Le Pacte de Coopération, conclu par Troyes Champagne Métropole, le Grand Sénonais, l'Agglomération de Chaumont :

- **définit** de manière générale **les actions** et lui assigne 3 missions principales : *"Stratégie-force de proposition, promotion-chef de file de projets d'intérêt métropolitain, animation-échanges-mutualisations,"*
- **liste les axes prioritaires retenus par accord entre les parties** : *"développement économique, promotion touristique, politiques de transports-mobilité et grandes infrastructures, enseignement supérieur, équilibre territorial soutien et développement des services publics médicaux, réflexion en matière de filière énergie." .../..."mise en place d'outils communs ex : **cellule d'appui aux projets et fonds européens**".*

Ce pacte fixe également l'organisation, le fonctionnement et la Gouvernance, du Pôle Métropolitain :

- Structure légère destinée **à assurer un lien** avec les EPCI membres,
- **Charge contributive globale limitée à 100 000 €** pour les premières années de fonctionnement
- *"Les délégations du Conseil métropolitain vers le Bureau seront limitées afin de **conférer au Conseil métropolitain la réalité du portage politique** de la démarche du pôle métropolitain et afin de bien partager les décisions entre territoires."*,
- *"La collaboration doit s'effectuer dans le respect de chacun des partenaires, sans se traduire par la prééminence de l'un ou l'autre des membres."*,

II. Feuille de Route du Pôle Métropolitain

Avec l'adhésion de l'Agglomération de l'Auxerrois en 2022 et l'adhésion des communautés de communes des Portes de Romilly-sur-Seine et de la Région de Bar-sur-Aube en 2024, les objectifs du pôle se déclinent ainsi :

- Poursuivre et sceller le rapprochement avec les **territoires infra-métropolitains à enjeux** pour le Pôle,
- Organiser le rayonnement du Pôle, favoriser la remontée, la concertation et l'échange d'idées, avec l'Etat, les régions, les départements, les villes et les intercommunalités,
- Développer son rôle de "**Think tank**" (*facilitateur, catalyseur, coordonnateur, chef de file, animateur, lobbyiste, force de proposition et échange de bonnes pratiques.*)
- Créer des évènements ponctuels ou récurrents afin, cette fois, de lier l'usager à la réalité du Pôle Métropolitain, son action et son territoire.

III. Prévisions budgétaires 2026

Conformément au pacte de coopération approuvé par délibérations concordantes des 3 EPCI fondateurs en mars 2017, la charge contributive annuelle a été arrêtée, pour les premières années, à un plafond de 100 000 et reste au même niveau.

Le résultat prévisionnel cumulé au 31/12/2025 ferait apparaître un excédent de 211 279,49 €.

Ainsi, **tout en respectant le plafond contributif de 100 000 €**, au niveau des recettes de fonctionnement, l'affectation de l'excédent de l'année N-1 permet d'équilibrer un budget à hauteur de 311 289,49 €

1/ La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

Ainsi, la préparation budgétaire de l'exercice 2026, à l'instar des précédents, s'oriente vers un financement des opérations destinées au développement du territoire couvert par le Pôle Métropolitain.

Il prévoit l'impression du portrait de territoire, initialement prévu en 2025, qui permettra de mieux connaître et faire connaître le Pôle Métropolitain.

Dans la continuité de la réalisation du portrait de territoire, il est proposé d'inscrire au budget des frais de colloque, de rémunérations d'intermédiaires et honoraires ainsi qu'une part de frais divers afin de permettre la poursuite du travail de développement du Pôle Métropolitain.

Ce travail pourrait prendre la forme d'analyses plus poussées d'éléments révélés par le portrait de territoire, d'études sur les sujets d'intérêt pour le territoire, de travaux de prospective. Il pourrait également revêtir la forme de réalisation de projet de développement et de rayonnement du Pôle Métropolitain.

Par ailleurs, des crédits pourraient être mobilisés afin de réaliser des séminaires à destination des élus, et des équipes des intercommunalités composant le Pôle Métropolitain.

Enfin, il est prévu d'inscrire des frais de réception en raison de la tenue des Conseils et des tables rondes de manière décentralisée sur l'ensemble du territoire de rayonnement du Pôle Métropolitain.

L'ensemble des orientations budgétaires sont détaillées dans le tableau ci-après.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
11		Charges à caractère général	311 289,49	
	611	Contrats de prestations de service	62 289,49	
	6168	Assurances autres	2 000,00	
	6185	Frais de colloques et séminaires	30 000,00	
	6188	Autres frais divers	100 000,00	
	62268	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 000,00	
	6234	Réceptions	20 000,00	
	6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	
	6251	Missions	6 000,00	
	6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	
	62878	Autre service extérieur	10 000,00	
12		Charges de personnel et frais assimilés	22 000,00	
	6218	Autres personnels	8 000,00	
	64131	Rémunération	8 000,00	
	64138	Primes et autres indemnités	3 000,00	
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 000,00	
65		Autres charges de gestion courante	300,00	
	65888	Autres charges diverses de gestion courante	300,00	
74		Dotations, subventions, participations		100 010,00
	74758	Participations autres groupements		100 000,00
	75888	Autres produits de diverses de gestion courante		10,00
		Reports		
2		Résultat de fonctionnement reporté		233 579,49
		TOTAUX	333 589,49	333 589,49

2/ La section d'investissement :

Le Pôle Métropolitain n'ayant pas projeté d'investissement, il n'est pas proposé pour 2026, d'inscrire des dépenses d'investissement.

3/ L'endettement

Le Pôle Métropolitain, n'a pas souscrit d'emprunt : **l'endettement est donc nul.**

Le Pôle métropolitain ne portant, par ailleurs, pas de projet d'investissement d'envergure, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt à court terme.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

Numéro	02
Objet	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
Rapporteur	Casimir JAY

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2025.

La séance, présidée par Monsieur Olivier DUQUESNOY, est ouverte à 18h35.

Nombre de membres :

- En exercice : 36
- Présents : 21
- Votants : 21
- Quorum : 19

Étaient présents :

CA de Troyes Champagne Métropole :

- Titulaires : Francis BECARD, Olivier DUQUESNOY, Dominique FLEURET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Casimir JAY, Marc SEBEYRAN.
- Suppléants : Marie-Ange CHALVET, Didier LEPRINCE, Jacky RAGUIN.

CA du Grand SENONAI :

- Titulaires : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Stéphane PERENNES, Gilles SABATTIER.

CA de Chaumont :

- Titulaires : Didier COGNON, Jean-Marie WATREMETZ.
- Suppléant : Patrice LOGEROT.

CA de l'Auxerrois :

- Titulaires : Jean-Luc LIVERNEAUX, Emmanuelle MIRENIN.

CC des Portes de Romilly sur Seine :

CC de la Région de Bar sur Aube :

- Titulaires : Laurence CAILLET, Thomas GAGNANT.
- Suppléant : Michel AUBRY.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
21	0	21	0	0

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité des suffrages exprimés du compte rendu des décisions prises par le Président.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2025

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Exposé :

Considérant la Délibération n°3 du conseil syndical en date du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Président du conseil syndical à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5% en investissement,

Le Président a pris une décision la n°2025/0001 du 28/11/2025 pour virer 10,00€ de crédits depuis le chapitre 011 afin d'approvisionner le chapitre 65 où aucun crédit n'avait été ouvert et des dépenses de régularisations de charges passent sur le compte 65888.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Président par le Conseil syndical.**

Le secrétaire de séance,
Casimir JAY

Le Président,
Olivier DUQUESNOY